

PARIS, le 09/02/01

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET
DES ORIENTATIONS DU RECOUVREMENT
DIROR

LETTRE CIRCULAIRE N° 2001-033

OBJET : Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Extension-Transformation de la communauté de communes Seine Eure en communauté d'agglomération SEINE-EURE.

- Dissolution du syndicat intercommunal pour les transports urbains des agglomérations de Louviers et Val de Reuil (SITULV).

- Transfert de la compétence versement transport du SITULV au profit de la communauté d'agglomération SEINE-EURE à compter du 1^{er} janvier 2001.

- Institution du versement transport pour l'ensemble des communes composant la communauté d'agglomération au taux de 0,60% à compter du 1^{er} février 2001.

TEXTE A ANNOTER : Lettre circulaire n° 2000-038 du 13 mars 2000.

Aux termes d'un arrêté du 27 décembre 2000, il est institué par transformation-extension de la communauté de communes SEINE-EURE, une communauté d'agglomération entre les communes de : ACQUIGNY, AMFREVILLE-SUR-ITON, CRASVILLE, LA HAYE-LE-COMTE, LA HAYE-MALHERBE, INCARVILLE, LERY, LOUVIERS, LE MANOIR-SUR-SEINE, LE MESNIL-JOURDAIN, PINTERVILLE, PITRES, PONT-DE-L'ARCHE, POSES, QUATREMARE, SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY, SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY, SURTAUVILLE, SURVILLE, LA VACHERIE et VAL DE REUIL.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2000, le syndicat intercommunal des transports urbains des agglomérations de Louviers et de val de Reuil (Identifiant n° 9302703) est dissous.

Le numéro d'identifiant attribué à la communauté d'agglomération SEINE-EURE est le n° 9302705.

La compétence versement transport du SITUA Val Louviers est transférée à la communauté d'agglomération SEINE-EURE à partir du 1^{er} janvier 2001.

Du 1^{er} janvier 2001 jusqu'au 31 janvier 2001, le versement transport est dû au taux de 0,55% au bénéfice de la communauté d'agglomération SEINE-EURE sur le territoire des 6 communes suivantes : LOUVIERS, VAL DE REUIL, INCARVILLE, LA HAYE LE COMTE, PINTERVILLE et POSES.

Sur les communes de VIRONVAY, HEUDEBOUVILE et TOURNEDOS-SUR-SEINE le versement transport n'est plus à percevoir.

A compter du 1^{er} février 2001, par délibération en date du 18 janvier 2001, le versement transport est fixé à 0,60% et est applicable sur le territoire des 22 communes constituant la communauté d'agglomération SEINE-EURE.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'agglomération SEINE-EURE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2001

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- LOUVIERS (Insee 27375) - VAL DE REUIL (Insee 27701) - INCARVILLE (Insee 27351) - LA HAYE LE COMTE (Insee 27321) - PINTERVILLE (Insee 27456) - POSES (Insee 27474)	0,55%	01/05/1993 01/05/1993 01/07/1994 01/01/1997 01/07/1995 01/07/1995	URSSAF D'EVREUX
- ACQUIGNY (Insee 27003) - AMFREVILLE-SUR-ITON (Insee 27014) - CRASVILLE (Insee 27184) - LA HAYE-MALHERBE (Insee 27322) - LERY (Insee 27365) - LE MANOIR-SUR-SEINE (Insee 27386) - LE MESNIL-JOURDAIN (Insee 27403) - PITRES (Insee 27458) - PONT-DE-L'ARCHE (Insee 27469) - QUATREMARE (Insee 27483) - SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY (Insee 27537) - SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (Insee 27598) - SURTAUVILLE (Insee 27623) - SURVILLE (Insee 27624) - LA VACHERIE (Insee 27666) - LE VAUDREUIL (Insee 27528)	Pas de VT	Pas de VT	

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'agglomération SEINE-EURE
Maison Commune
Avenue des métiers – B.P 117
27101 VAL DE REUIL

Identifiant :

9302705

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Perception de Val de Reuil
CCP 8001.17W ROUEN
20041.01014.0800117W035.42

Trésorerie Générale dont dépend le comptable :

Trésorerie générale de l'Eure

Communauté d'agglomération SEINE-EURE A compter du 1^{er} février 2001

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ACQUIGNY (Insee 27003) - AMFREVILLE-SUR-ITON (Insee 27014) - CRASVILLE (Insee 27184) - LA HAYE-LE-COMTE (Insee 27321) - LA HAYE-MALHERBE (Insee 27322) - INCARVILLE (Insee 27351) - LERY (Insee 27365) - LE MANOIR-SUR-SEINE (Insee 27386) - LE MESNIL-JOURDAIN (Insee 27403) - LOUVIERS (Insee 27375) - PINTERVILLE (Insee 27456) - PITRES (Insee 27458) - PONT-DE-L'ARCHE (Insee 27469) - POSES (Insee 27474) - QUATREMARE (Insee 27483) - SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY (Insee 27537) - SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (Insee 27598) - SURTAUVILLE (Insee 27623) - SURVILLE (Insee 27624) - LA VACHERIE (Insee 27666) - VAL DE REUIL (Insee 27701) - LE VAUDREUIL (Insee 27528)	0,60%	01/02/2001	URSSAF D'EVREUX

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'agglomération SEINE-EURE
Maison Commune
Avenue des métiers – B.P 117
27101 VAL DE REUIL

Identifiant :

9302705

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Perception de Val de Reuil
CCP 8001.17W ROUEN
20041.01014.0800117W035.42

Trésorerie Générale dont dépend le comptable :

Trésorerie générale de l'Eure